

-----  
PRESIDENCE DE LA  
REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2016 –095 DU 10 MARS 2016**

portant nomination des membres du Conseil  
d'Administration du Centre des Œuvres  
Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation, et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-540 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu** le décret n° 2006-107 du 16 mars 2006 portant création et organisation de deux (2) Universités nationales en République du Bénin et le décret n° 2011-742 du 15 novembre 2011 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2010-385 du 07 septembre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi ;
- Sur** proposition du Vice-Premier Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 22 janvier 2016,

## **D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Conseil d'Administration du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi est composé comme suit :

**Président** : **Monsieur Sahidou SALIFOU**, Directeur de Cabinet, représentant le Vice-Premier Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

**Membres** :

- **Monsieur A. Brice SINSIN**, Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- **Monsieur Bani Léon BIO BIGOU**, Secrétaire Général de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- **Monsieur Flavien M. DAGBA**, représentant du Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- **Monsieur Kwami N'Kruma David AMOUSSOUVI**, représentant du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- **Monsieur Maxime Machioud SANGARE-OUMAR**, Directeur des Bourses et Secours Universitaires ;
- **Monsieur Philippe Metossin HOSSOU**, représentant du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- **Monsieur Landry YANSUNNU**, représentant du Ministre de la Santé ;
- **Monsieur Stanislas Jules AGBAHE**, représentant du personnel du COUS-AC ;
- Le Président de la Fédération Nationale des Etudiants du Bénin, représentant des organisations estudiantines ;
- **Monsieur A. Joseph ANANI**, représentant du Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin.

**Article 2** : Le mandat des membres du Conseil d'Administration est de trois (3) ans, exception faite de celui du représentant des organisations estudiantines qui est d'un (1) an et s'exerce de façon rotative entre les organisations estudiantines existantes.



**Article 3** : Il est alloué aux membres du Conseil d'Administration du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi, une indemnité de session à la charge dudit Centre.

**Article 4** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI.-**

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



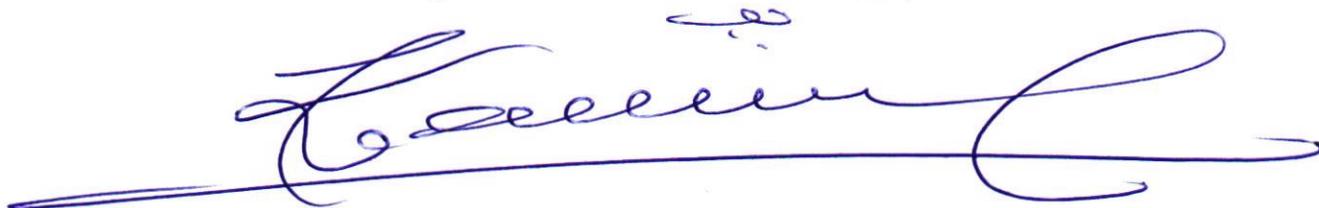
**Lionel ZINSOU**

Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,



**François Adebayo ABIOLA**

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



**Komi KOUTCHE**

**Ampliations** : PR : 6 SGG : 4 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 PM/DEEPPPBG : 2 VPM/ESRS : 2 MEEFPD : 2 AUTRES MINISTERES : 25 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 BN-DAN-DLC : 3 GCONB-DGCST-INSAE-BAG : 2 BCP-CSM-IGAA : 3 UAC-ENAM-FADESP : 3 UP-FDSP : 2 JORB : 1.

